

Apparence de conflit d'intérêt au conseil municipal de Saint-Antonin ?

Conseillère Anne-Marie Dionne

Le Réseau d'information sur les municipalités a identifié vendredi dernier ce qui pourrait avoir toutes les apparences d'un possible conflit d'intérêt impliquant la conseillère Anne-Marie Dionne de Saint-Antonin.

GILLES LABEL

gilles.label@quebecormedia.com

En effet, lors de la séance du conseil municipal du 2 avril dernier, Anne-Marie Dionne a participé à un vote pour acheter, dans un journal local, de la publicité pour le Salon de l'habitation de Rivière-du-

Loup, dont le promoteur est l'entreprise de son père, le conseiller municipal louperivois Jean-Guy Dionne. Sur le site du Salon de l'habitation, la conseillère Anne-Marie Dionne est en outre présentée comme la responsable du marketing et de la publicité de l'événement.

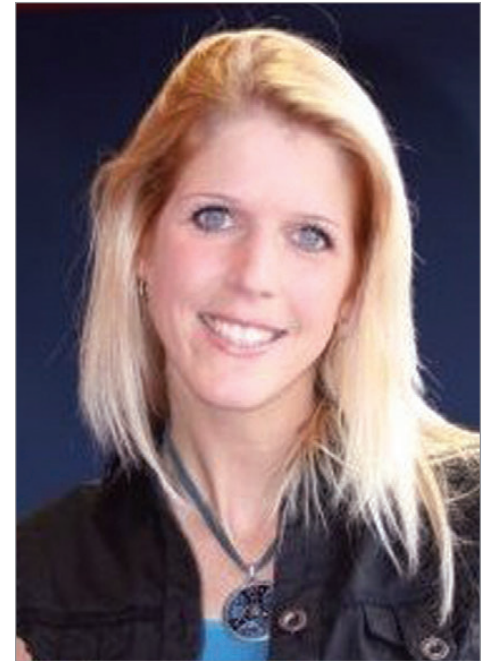
De plus, sa sœur Amélie, également conseillère à la Ville de Rivière-du-Loup, est également impliquée dans ce Salon de l'habitation, étant affichée elle-aussi sur la page d'accueil du Salon avec sa compagnie de communication.

« Les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup dépensent ainsi chaque année des milliers de dollars en publicité parfois malvenue dans diverses publications, y compris des feuillets paroissiaux », de déclarer M. Roger Plante, porte parole du Réseau d'information sur les municipalités. « Bien que le cas actuel puisse peut-être se justifier, la question à se poser est de savoir si la municipalité aurait fait cette dépense sans Anne-Marie Dionne, impliquée dans la décision. »

Le Réseau d'information sur les municipalités, lors de l'apparition d'une interrogation semblable, souhaite que les élus se retirent des discussions et du vote. Une telle précaution est d'ailleurs souvent une obligation en vertu du nouveau Code d'éthique des élus municipaux.

Le maire surpris

Interrogé vendredi dernier, le maire de Saint-Antonin, M. Réal Thibault, a semblé



La conseillère Anne-Marie Dionne s'est-elle placée en apparence de conflit d'intérêt ? PHOTO LE JOURNAL

surpris d'être questionné à ce sujet. Il a toutefois indiqué qu'à titre de maire, il ne pouvait pas avertir un conseiller qui s'apprêtait à voter qu'il pouvait être en apparence de conflit d'intérêt. « Le conseiller doit se référer à son code d'éthique et c'est à lui de décider si oui ou non il doit s'abstenir de voter sur un point de l'ordre du jour où il juge être en possible conflit d'intérêt. »



Estrades à Saint-Antonin : une zone VIP...trop basse

Saint-Antonin devra procéder à des travaux pour corriger une problématique située sur la zone VIP des estrades. « La mesure a été mal prise et la zone est deux pieds trop bas », confirme le maire de Saint-Antonin Réal Thibault. « C'est un genre de travail qui pourrait être confié à Héneault et Gosselin, par exemple. Je ne crois pas que ce sera fait pour la prochaine édition du Festival Country mais pour l'an prochain. Ce doit être voté ». Précisons que c'est pour une question de sécurité que les travaux doivent être effectués. « C'est lors du passage des chevaux, il y a un petit danger d'incident pour le cowboy, c'est un peu serré au niveau du passage ». Le montant des travaux est estimé à 15 000 \$, à la charge de la municipalité, propriétaire des estrades. PHOTO CIMT